

**TRANSPORTS
ACCOMPAGNÉS**

PETITS TRAVAUX

VEILLE AUX AINÉS

• • • • •

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER :

- Personnes âgées de plus de 65 ans
- Personnes handicapées
 - Personnes à mobilité réduite

• • • • •

Service du lundi au vendredi
uniquement, hors jours fériés.



AVANTAGES FISCAUX

Ces services sont éligibles au crédit d'impôt applicable aux services à la personne dans les conditions définies par la législation en vigueur. 50% des sommes versées peuvent être déduites de l'impôt sur le revenu dans la limite de 12 000€/an avec des majorations possibles pour les personnes de 65 ans et plus, ou les personnes invalides.

**Renseignements
et informations :**

C.C.A.S de Monteux

04.90.66.97.03

accueil.ccas@monteux.fr



CCAS DE MONTEUX

« Au service de nos aînés »



TRANSPORTS ACCOMPAGNÉS

Si vous souhaitez vous rendre en ville, auprès des services de santé, effectuer une démarche dans une administration, rendre visite à un proche, ou encore participer à la vie du Foyer des Têtes Blanches lorsque ce sera à nouveau possible, le CCAS pourra organiser votre **transport accompagné** afin de veiller à votre sécurité. Ce service est proposé sur rendez-vous pris au préalable auprès du CCAS et est facturé 1 euro le trajet (2 euros pour un aller-retour) **UNIQUEMENT SUR LA VILLE DE MONTEUX.**

Ce service est proposé aux personnes âgées de plus de 65 ans et/ou aux personnes handicapées et/ou à mobilité réduite qui sont dans l'incapacité de se déplacer par leurs propres moyens.



PETITS TRAVAUX

Pour faciliter le quotidien des aînés ou des personnes à mobilité réduite, un nouvel agent, Yves, a été recruté au CCAS pour réaliser des **petits travaux à domicile** : changer une ampoule, tondre la pelouse, réparer un joint de robinet, fixer un cadre, placer une étagère, etc. Ces interventions sont occasionnelles et de courte durée (2 heures maximum).

	Forfait déplacement	Coût	Total
Intervention 1 heure	1€	14€	15€
Heure supplémentaire	0€	14€	14€
Coût après avantage fiscal : 7€ de l'heure			



VEILLE AUX AÎNÉS

Afin de discuter, s'assurer que les personnes isolées et/ou seules se portent bien, sont en sécurité et éventuellement alerter la famille si nécessaire, le service de veille aux aînés propose une **visite en fin de journée**, après les visites habituelles de soins.

De 2 à 5 passages par semaine, ce service s'adapte à vos besoins.

(Engagement contractuel minimum d'un mois à compter de la date de signature du contrat)

Nombre de passages par semaine			
2	3	4	5
20€ / mois	35€ / mois	50€ / mois	65€ / mois
Coût après avantage fiscal			
10€ / mois	17.5€ / mois	25€ / mois	32.5€ / mois